

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2023

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023
(accusé de réception du 14/12/2023)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de six marchés publics.

Lors de ses séances des 6, 20 et 27 novembre 2023, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- *Travaux de construction des Halles (lots 1A, 1B, 2, 7, 11, 21 et 22)*

Le marché a pour objet la réalisation de travaux de construction des Halles de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en 23 lots :

Lot	Désignation
1a	TERRASSEMENTS - V.R.D.
1b	AEP – RESEAUX SOUPLES
2	GROS-ŒUVRE
3	CHARPENTE BOIS - PLANCHER COLLABORANT
4	COUVERTURES ET ANCHÈTES
5	COUVERTURES - ZINGUERIE
6	BARDAGE EN TERRE CUITE
7	OUVRAGES SYSTEMES DE TYPE SERRE
8	MENUISERIES EXTERIEURES
9	METALLERIE

10	PLAFONDS - PAROIS ET MENUISERIES ISOTHERMES
11	MENUISERIES BOIS
12	PLATRERIE - ISOLATION
13	FAUX-PLAFONDS
14	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
15	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
16	REVETEMENT DE SOL RESINE
17	PEINTURE
18	ASCENSEUR - MONTE-CHARGE
19	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE
20	COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES
21	GESTION TECHNIQUE DU BATIMENT
22	AMENAGEMENTS PAYSAGERS

En application de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, une clause sociale est prévue pour les lots ci-dessous :

N° Lot	Désignation	Heures Insertion
LOT 1a	TERRASSEMENTS - V.R.D.	420
LOT 1b	AEP – RESEAUX SOUPLES	105
LOT 2	GROS-ŒUVRE	665
LOT 8	MENUISERIES EXTERIEURES	245
LOT 10	PLAFONDS - PAROIS ET MENUISERIES ISOTHERMES	35
LOT 11	MENUISERIES BOIS	140
LOT 12	PLATRERIE - ISOLATION	70
LOT 13	FAUX-PLAFONDS	105
LOT 14	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	35
LOT 16	REVETEMENT DE SOL RESINE	35
LOT 17	PEINTURE	35
LOT 19	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE	350
LOT 20	COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	245
LOT 22	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	175
TOTAL		2660 Heures

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé et sera attribué à un seul opérateur économique.

La durée du contrat court à compter de sa date de notification jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement. Le délai global d'exécution des travaux est de 27 mois y compris les congés légaux, jours d'intempéries prévisibles et période de préparation.

L'exécution des travaux débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Les lots 7, 11 et 21 sont déclarés infructueux. Les lots 7 et 11 seront relancés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Le lot 21 sera relancé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-2 3° du Code de la commande publique.

S'agissant des lots 1a, 1b, 2 et 22, les attributaires des marchés sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DPGF (HT)
1a	EUROVIA BRETAGNE ZI de l'Hippodrome – 3 rue du stade de Kerhuel 29196 QUIMPER Cedex	945 213,62 € (tranche ferme)
1b	CEGELEC INFRA BRETAGNE ZI de Kernevez – 5 rue Paul Sabatier 29196 QUIMPER Cedex	221 099,75 € (tranche ferme)
2	SAS JAFFRE PA de Keranna 56500 PLUMELIN	1 085 000,00 €
22	ID VERDE AGENCE FINISTÈRE ZA de Quiella 29590 LE FAOU	176 400,04 €

Les autres lots seront présentés lors d'une séance ultérieure.

- ***Entretien du patrimoine arboré***

Le marché a pour objet la réalisation de prestations d'entretien du patrimoine arboré au profit de la Ville de Quimper, de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale et du SIVALODET.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissement public suivants : Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et SIVALODET.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. Le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, analyser les offres, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en trois lots :

Lot	Désignation
1	Entretien des arbres d'alignement, de parcs et de talus Travaux d'élagage, de taille, d'entretien courant et d'abattage d'arbres sur les arbres d'alignement, de parcs et de talus arborés
2	Entretien des boisements urbains Tous les travaux d'entretien de boisements (170 ha répartis sur une vingtaine de sites), à savoir : les travaux d'élagage et d'entretien d'arbres en entretien courant ainsi que des travaux de replantation
3	Prestations en traction animale Travaux d'entretien de boisement en traction animale. À savoir: Enlèvement de plantes invasives (notamment de lauriers palmes), débardage ou enlèvement de chablis et tous autres travaux en boisements

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat et pourra être reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lots	Désignation	Maximum en € HT
1	Entretien des arbres d'alignement, de parcs et de talus	350 000,00
2	Entretien des boisements urbains	350 000,00
3	Travaux en traction animale	50 000,00
	TOTAL	750 000,00

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La répartition prévisionnelle annuelle, pour chaque membre du groupement, est la suivante :

Lot	Ville de Quimper	Quimper Bretagne Occidentale	SIVALODET
1	70 %	15 %	15 %
2	70 %	15 %	15 %
3	90 %	5 %	5 %

Les attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	BELBEOC'H 29 (cotraitant BELBEOC'H 78) 12 ZA de Kerdalaë 29510 LANDREVARZEC	126 374,00 €
2	KERNE ELAGAGE Hent Kervrahu 29000 QUIMPER	120 615,50 €
3	EURL SEITE Kerliezec 29610 PLOUIGNEAU	9 810,00 €

- *Prestations de fauchage*

Le marché a pour objet la réalisation de prestations de fauchage au profit de la Ville de Quimper, de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale et du SIVALODET.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissement public suivants : Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et SIVALODET.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. Le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, analyser les offres, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en deux lots :

Lot	Désignation
1	Entretien des terrains par fauchage manuel Entretien par fauchage manuel de talus, d'allées, espaces verts extensifs et espaces naturels. Ces fauchages sont à réaliser de mai à septembre.
2	Entretien des terrains par fauchage mécanique Entretien par fauchage au broyeur horizontal et épaveuse des réserves foncières de la ville de Quimper et de QBO. Également l'entretien de la voie verte Quimper / Le Juch.

En application de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, il est prévu une clause sociale pour les lots ci-dessous :

Lot	PRESTATIONS	HEURES D'INSERTION À RÉALISER
1	Fauchage manuel	12,50 heures par tranche de 10 000 € HT engagés
2	Fauchage mécanique	

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat et pourra être reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les montants maximum annuels sont les suivants :

Lots	Désignation	Maximum en € HT
1	Entretien des terrains par fauchage manuel	130 000,00
2	Entretien des terrains par fauchage mécanique	100 000,00
	TOTAL	230 000,00

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La répartition prévisionnelle annuelle, pour chaque membre du groupement, est la suivante :

Lot	Ville de Quimper	Quimper Bretagne Occidentale	SIVALODET
1	60 %	10 %	30 %
2	40 %	55 %	5 %

Les attributaires de l'accord-cadre sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	KERNE ELAGAGE Hent Kervrahu 29000 QUIMPER	80 570,00 €
2	SARL KERIVEL Kervenargant 29790 CONFORT MEILARS	43 119,97 €

- ***Fourniture et livraison de marchandises industrielles (relance du lot 1 Miroiterie)***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques, plus précisément de produits de miroiterie.

Il s'agit de la relance du lot 1 de la consultation n° 0B23014, déclaré infructueux par arrêté n° 6.23.211 du 1^{er} septembre 2023.

La consultation est publiée par le groupement de commandes composé des collectivités et établissement public suivants : Ville de Brie, Ville de Plomelin, Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. En application de l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, analyser les offres, signer et notifier le ou les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 01/01/2024 et pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le montant maximum annuel des prestations de l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant maximum HT
25 000 €

Ce montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 100 000 € HT.

L'attributaire est la société MIROITERIE DE CORNOUAILLE, sise ZI de Kerdroniou, 4 rue Marcel Paul 29018 QUIMPER Cedex, sur la base d'un détail quantitatif estimatif de 28 453,17 Euros HT.

- ***Fourniture, livraison et installation de mobilier scolaire pour les classes des écoles publiques, les installations périscolaires et les accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire de la ville de Quimper***

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier scolaire classes des écoles publiques, les installations périscolaires et les accueils de loisirs et de mobilier pour la restauration scolaire de la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il est prévu une décomposition en deux lots :

Lot	Désignation
1	<u>Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs.</u> Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants sur les temps du périscolaire ainsi que celui des accueils de loisirs.
2	<u>Mobilier pour la restauration</u> Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs

Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel par lot passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande d'une part mais aussi à la passation de marchés subséquents pour les prestations ponctuelles liées aux études d'implantation sur site d'autre part.

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale allant du 1er janvier 2024 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier, au 31 décembre 2024. L'accord-cadre est reconduit tacitement à chaque 1^{er} janvier et jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Les montants annuels sont les suivants :

Lot	Désignation	Maximum annuel HT
1	<u>Mobilier pour l'enseignement, le périscolaire et les accueils de loisirs.</u> Le mobilier pour l'enseignement comprend notamment celui dédié aux classes, aux bibliothèques ou espaces de lecture, aux ateliers éducatifs Il s'agit également du mobilier permettant l'accueil des enfants sur les temps du périscolaire ainsi que celui des accueils de loisirs.	90 000 €
2	<u>Mobilier pour la restauration</u> Il s'agit du mobilier destiné aux restaurants situés dans les écoles publiques ou dans les accueils de loisirs	40 000 €
	<u>TOTAL</u>	140 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Les attributaires sont les suivants :

Lots	Attributaires	Montant du DQE (HT)
1	MOBIDECOR 26 Avenue de Saint Marcellin - 42 160 BONSON	74 730,35 €
2	MOBIDECOR 26 Avenue de Saint Marcellin - 42 160 BONSON	38 584,98 €

- ***Assurance dommages aux biens et risques annexes***

Le marché a pour objet la souscription d'un contrat d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une première consultation publiée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique a été déclarée infructueuse en raison d'une absence d'offre.

Une seconde consultation sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique a été relancée. La compagnie SMACL a été sollicitée et a remis une offre.

Le contrat sera conclu pour une durée de 6 ans.

L'attributaire est la compagnie d'assurances SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, sur la base d'un montant de prime annuelle fixé à 151 844,44 € TTC (variante 2).

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 11 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide d'autoriser madame la maire à signer ces six marchés publics.